

**DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

N° 22T348

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux d'interventions de maintenance sur le radar tourelle**

**Avenue de Lattre de Tassigny**

**A compter du 05/12/2022 jusqu'au 16/12/2022**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,

Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,

Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,

Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,

Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire **AXIMUM MODS – 17 avenue Roger GRAMMONT – 33140 VILLENAVE D'ORNON**, pour le compte de : **SFR** qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

### ARRÊTE

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.


**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 01 DEC. 2022

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



225348



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 01 DEC. 2022

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

**Avenue de l'atire de tassigny**

## PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

## LE PETITIONNAIRE ...AXIMUM MODS

Adresse 17 Avenue Roger GRAMMONT 33140 VILLENAVE D'ORNON

Tél./FAX 07 64 35 45 06

Mail mods.maintenance@aximum.fr

## POUR LE COMPTE DE

**SFR**

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

du 05/12/2022 au 16/12/2022

Durée des travaux: 1 jour

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Interventions de maintenance sur le radar tourelle

### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

DAET

10m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT TRICOLORE  
si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION NACELLE

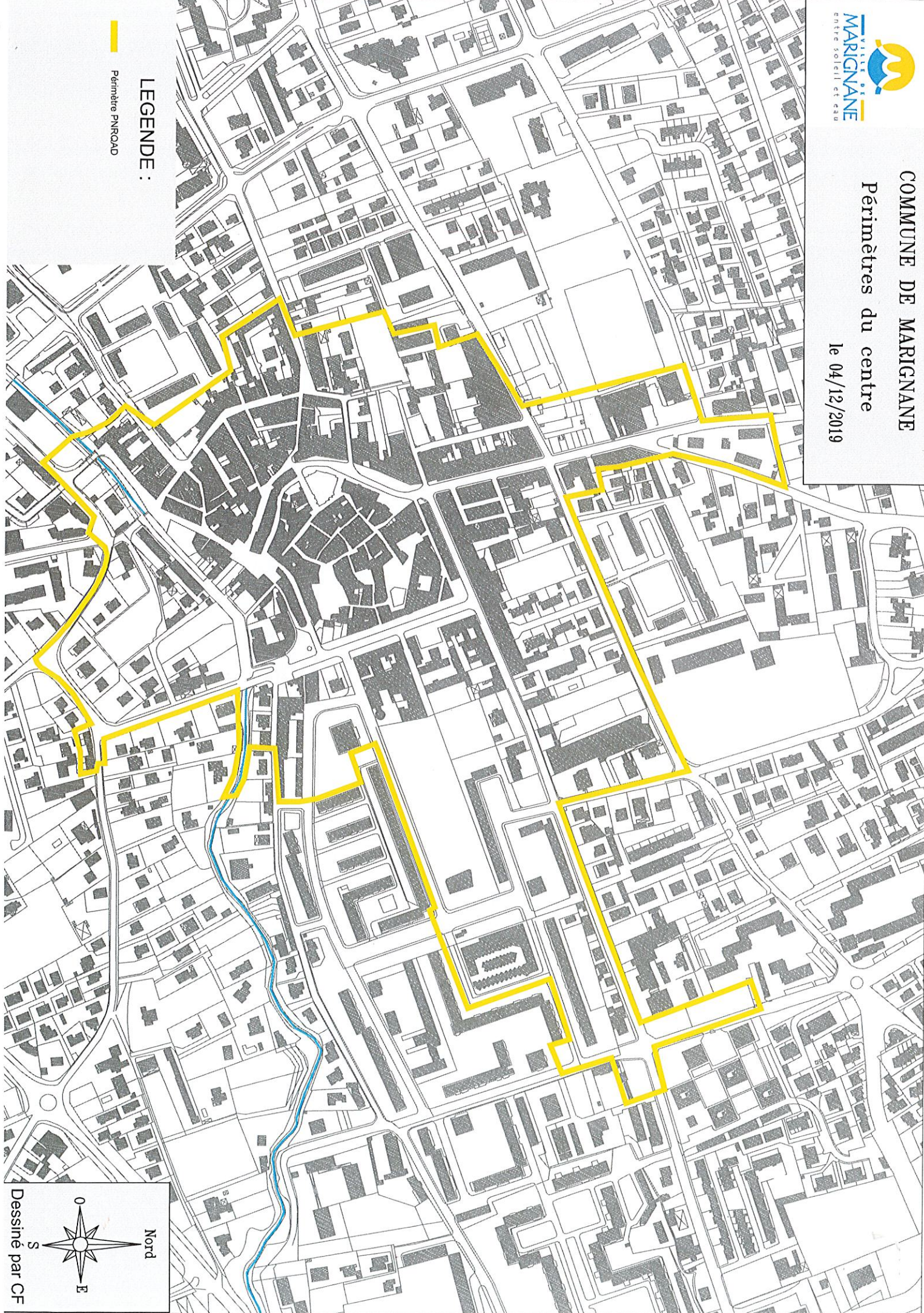
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

# COMMUNE DE MARGINANE

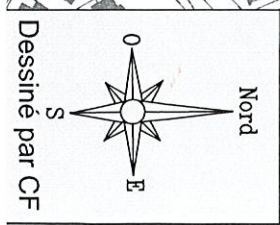
## Périmètres du centre

Le 04/12/2019



LEGENDE :

— Périmètre PNRoad



Dessiné par CF